



L'intersyndicale
CFTC SNPNC / FO UNSA

15 mars 2011

JAPON : Le ton change...

Compte tenu des conséquences du séisme au Japon sur les équipages et sur l'exploitation depuis le 11 Mars 2011, les syndicats signataires de l'Accord Collectif 2008/2013 ont été reçus le 14 Mars 2011 par la Direction.

La position de L'Intersyndicale :

- rapatriement immédiat des équipages PNC par tous les moyens possibles,
- déclenchement d'un avis de danger grave et imminent par le CHSCT-PNC,
- arrêt des vols à destination du Japon si l'évolution de la situation l'exige.

Dans la nuit du 14 au 15 mars, la situation a empiré...

Une explosion a touché le réacteur n°2 de la centrale nucléaire de Fukushima, endommageant pour la première fois, selon les sources officielles, le caisson de confinement du réacteur. Des seuils de radioactivité "*supérieurs à la normale*" ont été enregistrés dans la foulée de cette explosion et de l'incendie qui a touché le réacteur 4, jusqu'à Tokyo. Toutes les instances internationales - AEIA, IRNS et jusqu'aux membres du G8 - s'accordent ce matin pour souligner la gravité du risque nucléaire. Eric Besson, ministre de l'industrie évoque une "*catastrophe*" nucléaire.

L'Intersyndicale rappelle à la Direction le devoir de précaution qui lui incombe quant à la sécurité et à la santé des salariés PN de l'entreprise.

L'Intersyndicale demande que l'ensemble des syndicats PN soient reçus au plus haut niveau de la Direction afin que cesse l'exposition manifeste et inutile au danger.

Pour rappel, selon le décret 91-660

“Tout membre de l'équipage doit s'abstenir d'exercer ses fonctions dès qu'il ressent une déficience quelconque de nature à lui faire croire qu'il ne remplit pas les conditions d'aptitude nécessaires à l'exercice de ses fonctions.”

**Cette disposition s'applique pour toute déficience : physique ou
PSYCHOLOGIQUE !**